
Motion de Thibaudeau qui demande communication au Comité de salut public de la liste des membres de la commission de santé, lors de la séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794)

Antoine Claire Thibaudeau

Citer ce document / Cite this document :

Thibaudeau Antoine Claire. Motion de Thibaudeau qui demande communication au Comité de salut public de la liste des membres de la commission de santé, lors de la séance du 1^{er} germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1^{er} au 12 germinal An II (21 mars au 1^{er} avril 1794) p. 33;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20170_t1_0033_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Le comité de surveillance et la société patriotique ont porté au district de l'Egalité 170 liv. en assignats, 6 liv. 15 s. en argent, des chemises, souliers, bas, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations du district, 3 pluv. II] (2).

Ont comparu au secrétariat du district de l'Egalité, les citoyens Roger et Milet, membres du Comité de surveillance, et Poret, maire, et Yvard, président de la Société populaire du dit Maisons-Alfort, lesquels ont déposé, au nom de la Société populaire, 21 chemises, une cravate, 2 paires de bas de laine, 6 livres en argent et 109 liv. 10 s. en assignats; plus le Comité de surveillance a également fait don de 63 chemises, 7 paires de souliers, 4 paires de bas, un habit complet d'uniforme, et une giberne et 61 liv. en assignats, et une pièce de 15 sols et un paquet de charpie pesant 7 livres, compris bandes et compresses; le tout pour le service des volontaires de la République.

Duquel don l'administration témoigne sa reconnaissance à la Société populaire et au Comité de surveillance de Maisons-Alfort, duquel il sera donné extrait au commissaire, et ont signé avec le secrétaire.

P.c.c. : PIRARD (secrét. adj¹).

Nota : Plus, il existe au Comité de surveillance de la commune de Maisons-Alfort, 4 chemises réunies depuis cet envoi, lesquelles seront remises sous peu de jours au district. Ce 25 ventôse.

ROGER fils aîné (membre du Comité).

57

Les Hommes du 14 juillet, ci-devant Gardes-Françaises, viennent aussi apporter à la Convention nationale leur tribut de reconnaissance, et manifester l'indignation dont ils ont frémé en apprenant les complots horribles tramés contre la liberté, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Les Hommes du 14 juillet, admis dans le sein de la Convention, prononcent le discours suivant :

« Représentans du peuple,

Les Hommes du 14 juillet, ci-devant gardes-françaises, viennent aussi vous apporter le tribut de reconnaissance, et vous témoigner l'indignation dont ils ont frémé en apprenant les complots horribles tramés contre la liberté par des hommes qui naguères, paroisoient être les colosses de cette auguste liberté. Grâce, mille grâces vous soient rendues, dignes montagnards ! Encore une fois vous avez sauvé le vaisseau de la république; et, malgré les reptiles insectes, que vous écraserez toujours, vous le mènerez au port à travers tous

(1) P.V., XXXIV, 14.

(2) C 297, pl. 1015, p. 13.

(3) P.V., XXXIV, 14.

les écueils du royalisme, de l'égoïsme, du fédéralisme. Législateurs, vous voulez le bonheur du peuple; il en est convaincu; toujours il viendra se rallier autour de la représentation nationale, et lui servira de bouclier contre les intriguans, contre ces patriotes de fraîche date, qui ne se sont couverts du bonnet rouge que pour mieux assassiner les vrais patriotes; mais nous sommes persuadés que les fourbes n'échapperont pas à la justice et à la vengeance nationale. Continuez, dignes représentans d'un peuple qui ne cessera de faire une guerre à mort contre les ennemis du dedans et contre ceux de l'extérieur; restez fermes à votre poste; nous vous défendrons, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang; nous vous en faisons le serment, ainsi que celui de nous rendre toujours dignes de nous dire les hommes du 14 juillet. » (Applaudi) (1).

58

Un membre [A. THIBAudeau] (2) demande que l'état nominatif des officiers de santé proposés par les comités de marine, de la guerre et d'instruction publique, pour la composition de la commission de santé (3) soit communiqué par ces trois Comités au Comité de salut public, avec lequel ils se concerteront pour arrêter la liste des membres destinés à former cette commission, qui sera ensuite présentée à la Convention.

Il observe que le Comité de salut public, qui a nommé les membres des autres Commissions, pourra faire ce choix avec plus de connaissance de cause, et qu'il ne faut rien négliger sur cet objet d'où dépend le salut de nos frères (4).

Cette proposition est décrétée (5).

59

La section de la République vient se rallier autour de la Convention nationale, et jurer qu'elle lui restera inviolablement attachée.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) C 299, pl. 1045, p. 17. Signé : MARTIN (cap^e), BALIN (mal des logis), PREVOST (chef d'escadron), MUREAU-SERIGOD, BONNET, MORTAL, JACQUET, FOUCAULT, BEUDIN, L'ÉVÊQUE, MEDOL, PATTEMHOVE, REYE, FINIROT, LOCHER. Reproduit dans *Débats*, n^o 548, p. 4; *Mon.*, XX, 21; *Ann. patr.*, n^o 445; *C. Eg.*, n^o 581.

(2) Le reg. des décrets mentionne GUILLEMARDET comme rapporteur.

(3) Voir *Arch. parl.*, LXXXVI, 640. Il s'agit de 36 noms parmi lesquels la Convention doit en retenir 12.

(4) *Mon.*, XX, 21.

(5) P.V., XXXIV, 15. Original signé A. THIBAudeau (C 296, pl. 1003, p. 15). Mention dans *J. Sablier*, n^o 1211; *M.U.*, XXXVIII, 41; *Batave*, n^o 401; *J. Perlet*, n^o 547. Décret n^o 8503.

(6) P.V., XXXIV, 15. *J. Sablier*, n^o 1211; *C. Eg.*, n^o 581; *Ann. patr.*, n^o 445; *M.U.*, XXXVIII, 60; *Mess. soir*, n^o 581; *Audit. nat.*, n^o 545. B^{im} (suppl¹).